

Un jeune entrepreneur de travaux forestiers heureux

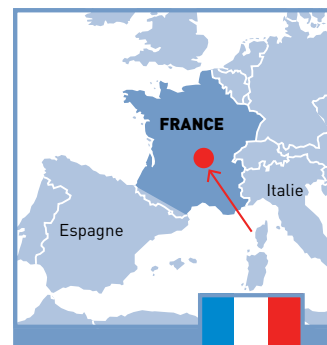
Voilà environ six ans, Pierre Baron a créé, dans le département du Cher, une petite entreprise de travaux forestiers. Ce jeune technicien de formation, venu de Romorantin (Loir-et-Cher), apprécie sa liberté d'action et la diversité de ses tâches en forêt. Sa clientèle est constituée de propriétaires forestiers du Cher mais également du Loiret, du Loir-et-Cher et de l'Indre.

Traversant une partie de la Sologne, la départementale menant au village et à la commune de St-Laurent poursuit sa route jusqu'à Vierzon (Cher). Distant de seulement 12 km de Vierzon et 27 km de Bourges, cette localité, occupée par un vaste massif forestier, compte un peu plus de 400 habitants. Créée en 2007, la petite entreprise de travaux forestiers de Pierre Baron, la barbe courte et le visage souriant, a son siège dans un ancien hôtel de St-Laurent que le jeune homme restaure, à deux pas de l'église du village. Avant de créer sa TPE de travaux sylvicoles, au terme de cinq années d'études après le bac dont un BTS Gestion Forestière, le trentenaire a tra-

vaillé trois ans, en CDD, au sein de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF). « *Mais, sans perspectives d'embauche en CDI et désireux de rester dans la région Centre, j'ai décidé de me lancer à mon compte* », relate le jeune entrepreneur affable et volubile. Ce dernier souhaitait en outre avoir un emploi du temps plus souple, des déplacements moins fréquents, afin d'être plus disponible pour sa compagne et leurs deux enfants en bas âge. « *Désormais, lorsque j'ai terminé ma journée de travail, je peux me consacrer à ma famille l'esprit libre. Et, ma nouvelle activité me permet de me libérer du temps pour restaurer de ma maison.* »

Un tuteur proposé par la bourse régionale des travaux forestiers

Afin de mettre tous les atouts de son côté, lors de sa première année d'activité, Pierre a sollicité la Bourse des Travaux Forestiers du Centre (BTFC) et ainsi obtenu l'appui d'un tuteur. « *J'ai d'autre part bénéficié de l'Accre et d'indemnités de chômage pendant un an. Par ailleurs, j'ai perçu une subvention de la Draaf portant sur l'acquisition de matériels et correspondant à 50 % de mes investissements d'environ 20 000 euros, un véhicule compris.* » Grâce à son tuteur, ETF et formateur à la MFR du Lochois (Indre-et-Loire), mais aussi à ses relations dans la filière, l'entrepreneur a acquis de l'expérience dans le métier et s'est peu à peu constitué une clientèle. Le tout sans l'obligation d'une rentabilité immédiate, grâce à ses indemnités de chômage. Certes, les premiers mois, du fait de son inexpérience des travaux forestiers, le jeune homme était un peu soucieux. Toutefois, il reconnaît également ne pas avoir rencontré d'insurmontables difficultés depuis le lancement de son activité. La clientèle de Pierre est constituée presque exclusivement de propriétaires



L'entreprise individuelle de Pierre Baron est basée à St-Laurent, entre Vierzon et Bourges, dans le Cher (région Centre). Plantations, débroussaillages et élagages dans des forêts privées constituent ses principales activités. En 2012, la TPE de Pierre a réalisé un chiffre d'affaires de 30 700 euros HT et ce dernier a travaillé l'équivalent d'environ 120 jours à temps plein. Des activités annexes (marquages de coupes, inventaires, programmes d'expérimentation) représentent actuellement 15 à 20 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Pour l'instant, la TPE n'emploie pas de salarié.

forestiers privés. Des propriétaires possédant des parcelles forestières dans le Cher, le Loiret, le Loir-et-Cher et également dans l'Indre. « *Lorsque je me suis installé, pour me faire connaître, j'ai sollicité les acteurs locaux de la filière, se souvient le jeune homme robuste. Depuis, trois ou quatre gestionnaires forestiers me fournissent toute ma clientèle et pourraient, si je leur demande, m'en fournir plus.* »

Des plantations, des dégagements de plantation et dépressages

En forêt, généralement Pierre travaille tout seul mais parfois des collègues lui prêtent main-forte et réciproquement. Il n'emploie pas de salarié à temps plein



Le jeune entrepreneur et l'essentiel de son matériel de travaux sylvicoles.



Plantation d'un plan de chêne sessile, en pratiquant un T dans le sol.



Matériel de Pierre : tronçonneuses, perche d'égale et sa scie, débroussailleuse, houe forestière, pied à coulisse, ébrancheur.

ou partiel et ne souhaite pas embaucher, du moins dans l'immédiat. « D'un point de vue volume de travail, je pourrais sans difficulté embaucher quelqu'un. Mais, ce faisant je perdrais une partie de ma liberté d'action car être employeur implique de fortes contraintes. Et, si j'avais un salarié je ne pourrais pas conserver mon statut d'entrepreneur individuel. » Toutefois, Pierre aimerait bien, lorsque ses enfants seront plus grands, accueillir et former un apprenti voire enseigner un peu dans une école forestière. Quel que soit le chantier concerné, il intervient comme un prestataire de

services et est payé à la tâche. L'hiver, il réalise des plantations de chênes sessiles, de pins sylvestres ou laricios, surtout, à l'aide d'une simple houe forestière. Il exécute en outre des dégagements de plantation avec une débroussailleuse et des dépressages de régénération naturelle. « Pour ces derniers, j'interviens à la débroussailleuse voire à la tronçonneuse et je ramène la densité à 2000-2500 jeunes arbres/ha. » Le jeune homme, pratique par ailleurs de l'égale à six mètres (pins, peupliers) et parfois de la taille de formation sur des feuillus précieux tels des noyers.

De l'importance d'une bonne gestion des efforts quotidiens

Concernant les élagages, sur une même parcelle Pierre s'occupe exclusivement des tiges d'avenir à savoir plus ou moins 10 % des sujets s'il s'agit, par exemple, de pins, soit environ 200 tiges/hectare. Du fait de ses connaissances en la matière, acquises notamment lors de ses études, généralement il choisit lui-même « les tiges à élaguer ». L'entrepreneur est réglé au plant suite à une plantation, à l'hectare après des débroussaillages ou dépressages, au nombre de tiges suite à des élagages à six mètres. Ses tarifs tiennent

bien entendu compte de la difficulté du chantier comme la présence d'un dénivelé conséquent, l'importance ou non de broussailles. « Généralement, je plante de novembre à avril si le sol n'est pas très humide, s'il ne neige ou ne gèle pas fort. Dès l'automne, je connais tous les chantiers ou presque sur lesquels je devrais intervenir les mois suivants. Avec une dizaine de chantiers seulement je réalise 75-80 % de mon chiffre d'affaires annuel. Ce métier peut-être extrêmement éprouvant physiquement si je ne gère pas bien mes efforts. Les jours où je suis trop fatigué, il est préférable que je fasse une pause.

Le parc de matériels

Pierre possède plusieurs houes forestières à double têtes. Mais aussi trois tronçonneuses, une débroussailleuse et des perches d'égale, le tout de marque Stihl. « Depuis mon installation, j'ai toujours acheté du matériel neuf auprès d'un professionnel local faisant aujourd'hui du service à domicile avec un camion », précise l'ETF. Pour se déplacer d'un chantier à l'autre avec son matériel, il dispose d'un Peugeot Partner.

Concernant les deux tronçonneuses qu'il utilise le plus, l'une, la Stihl MS 200 (35, 2 cm³), possède un guide de coupe de 35 cm et l'autre, la MS 260 (50, 2 cm³), de 45 cm. « Comme je n'effectue pas de bûcheronnage, je n'ai pas besoin de grosses machines de coupe », indique le jeune homme. Sa débroussailleuse est une Stihl FS 450, de 44, 3 cm³ et 2,1/2,9 kW/ch. Il dispose également de petits matériels comme des scies, des sécateurs.



Les deux tronçonneuses les plus utilisées par Pierre, le plus souvent sur ses chantiers de dépressage, à savoir une Stihl MS 200 et une MS 260.

Pierre effectue un élagage de pin à six mètres à l'aide d'une perche manuelle.



Un chantier de dégagement d'une plantation de chênes sessiles de 2007.



Sur le terrain je porte toujours un pantalon anti-coupe, des chaussures de sécurité, un casque anti-bruit, notamment. Je ne me verrais pas travailler tout seul en forêt sans être suffisamment équipé. »

Trouver, dans le futur, des chantiers un peu moins éloignés

Pierre apprécie beaucoup son activité, sa liberté d'organisation et la variété de ses tâches d'un chantier à l'autre. « Je ne manque pas de travail, je n'ai pas, ou rarement, de contraintes d'horaires. J'ai toute liberté pour mener à bien mes chantiers, des échéances confortables et mes relations avec ma clientèle sont bonnes. »

Parallèlement à ses activités sylvicoles mais toujours dans le cadre de son entreprise, il effectue, parfois, des marquages de coupes, des inventaires, pour le compte d'experts forestiers. « Et je participe, comme sous-traitant, à des programmes d'expérimentation pour l'IDF, comme je le faisais avant mon installation. » Dans les années à venir, le jeune entrepreneur souhaiterait trouver des chantiers plus proches de son domicile. Il pourrait ainsi réduire sensiblement ses temps et ses coûts de déplacement, au fil des semaines. Car actuellement, il travaille souvent à plus d'une demi-heure, 3/4 d'heure, en voiture, de St-Laurent. Cependant, dans

l'immédiat, il reconnaît ne pas vouloir dire non à une partie de ses fidèles clients actuels, grâce auxquels il subvient à ses besoins et à ceux de sa famille, même si leurs forêts sont éloignées. En outre, il n'a pas encore prospecté dans les environs de Vierzon, afin d'être en mesure de travailler plus près de son lieu de résidence actuel.

Le souhait d'une « mutualisation » des chantiers conséquents

Parfois, le jeune homme ne peut répondre à une offre de chantier du fait d'un planning complet. Sans hésiter, il propose alors le chantier concerné à l'un de ses collègues. Mais, il précise qu'il ne demande jamais d'argent

en contrepartie. Sur de gros chantiers le concernant ou concernant ses confrères, Pierre serait favorable à une « mutualisation » clairement établie, visant la réalisation en commun des travaux sylvicoles à effectuer. « Le travail en forêt à plusieurs est plus agréable » et la présence de collègues permet de rompre l'isolement dangereux en cas d'accident. Localement, l'entrepreneur constate et regrette un peu le manque d'implication collective, de solidarité, entre les intervenants en forêt comme lui et les bûcherons, les débardeurs, payés eux également à la tâche.

Jean-François Rivière ■



Une plantation de douglas avant et après son dégagement à la débroussailluse.

Vers une nouvelle structuration collective des ETF en région Centre

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mars dernier, les administrateurs de la BTFC (Bourse des Travaux Forestiers du Centre) ont souhaité la fusion de cette Association avec l'Association interprofessionnelle forêt-bois régionale Arbocentre. Cette proposition sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale d'Arbocentre prévue mi-mai. Les modalités de cette fusion sont en cours de discussion. Une réunion organisée par EDT Centre, ouverte à tous les entrepreneurs de travaux forestiers de la région Centre, devrait être prochainement organisée.